



Paris, le 5 juillet 2023

Communiqué de presse

VNF et les Agences de l'eau s'associent pour renforcer leurs actions face au changement climatique

Voies navigables de France (VNF) et les Agences de l'eau (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône Méditerranée Corse, Seine-Normandie) signaient ce jour un partenariat afin de mettre en œuvre des actions conjointes face à la menace climatique et ses répercussions sur la ressource en eau en France. Dans la droite ligne des objectifs fixés par le Plan Eau, cet accord vise à préserver et optimiser la disponibilité de la ressource en eau, ainsi que la qualité des milieux naturels.

Ce mercredi 5 juillet, Thierry Guimbaud, Directeur général de VNF, et les Directeurs généraux des six Agences de l'eau Guillaume Choisy (Agence de l'eau Adour-Garonne), Thierry Vatin (agence de l'eau Artois-Picardie), Martin Gutton (Agence de l'eau Loire-Bretagne), Marc Hoeltzel (Agence de l'eau Rhin-Meuse), Laurent Roy (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse) et Sandrine Rocard (Agence de l'eau Seine-Normandie) ont signé un partenariat pour développer leurs actions communes en faveur de l'adaptation au changement climatique.

Ce partenariat s'inscrit naturellement dans les objectifs du Plan Eau récemment annoncé par le Président de la République, qui cible 10% d'économies en termes de prélèvements d'eau à l'horizon 2030 avec des efforts différenciés selon les secteurs et les territoires.

Ces actions permettront d'accélérer la stratégie de gestion de l'eau de VNF pour une gestion plus fine de la ressource en eau du réseau navigable qui alimente différents usages de l'eau dans les territoires traversés.

L'objectif est également de contribuer à la mise en œuvre de la politique publique de l'eau, portée par les agences de l'eau, organisée autour du principe de la gestion concertée par bassin versant et mise en œuvre par des programmes d'actions pluriannuels ayant pour objectif final l'atteinte du bon état des cours d'eau.

Grâce à ce programme commun et en phase avec les conclusions des Assises nationales de l'eau et dorénavant le plan Eau du gouvernement, les agences de l'eau et VNF s'engagent à amplifier les moyens dédiés aux actions d'adaptation au changement climatique, en mobilisant prioritairement des solutions pour la nature.

« La gestion et la préservation de la ressource en eau est au cœur de l'action de VNF. C'est une mission et une ambition que nous partageons avec les agences de l'eau. Face aux répercussions du changement climatique, de plus en plus visibles sur nos voies d'eau, il devient indispensable de construire une réponse conjointe avec les acteurs concernés. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous unissons nos forces pour développer des actions concrètes et ambitieuses sur la question de l'eau, dans une perspective de long terme » déclare Thierry Guimbaud, Directeur général de VNF.



« VNF est un acteur incontournable au niveau local pour l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'eau, la restauration de la continuité écologique et la réduction de l'empreinte environnementale des canaux et des voies fluviales. A cet égard les agences de l'eau ont déjà soutenu des projets sous maîtrise d'ouvrage de VNF, qui sont emblématiques de ces objectifs. La vocation de ce partenariat est de les démultiplier et d'essaimer les expérimentations réussies mises en œuvre dans tous les bassins. Avec la forte variabilité de l'hydrologie en lien avec le dérèglement climatique, les agences de l'eau ont une attente toute particulière à associer VNF à toutes les réflexions locales en matière de réduction des pressions quantitatives sur les milieux aquatiques et à obtenir des résultats tangibles en termes de gestion équilibrée des ressources en eau d'ici 2027 » déclarent conjointement les six Directeurs généraux des Agences de l'eau.

Ce partenariat entre VNF et les agences de l'eau vise à agir sur quatre axes prioritaires :

- **La préservation et la restauration des milieux naturels et de la biodiversité**, restauration écologique des berges, protection des zones humides, lutte contre les espèces exotiques envahissantes. La protection des milieux naturels et de la biodiversité est un défi commun pour contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration de la qualité des milieux.
- **Le renforcement de l'utilisation des solutions fondées sur la nature**, car les écosystèmes aquatiques et humides en bon état sont précieux pour atténuer l'impact des risques naturels (inondations, érosion des sols, sécheresse) qui s'intensifient à cause du dérèglement climatique et de l'artificialisation des sols.
- **La continuité et/ou restauration écologique et sédimentaire des cours d'eau**, afin d'assurer la libre circulation des espèces, notamment des poissons, et l'entière de leur cycle de vie (reproduction, repos, alimentation, croissance) parfois empêchée par les ouvrages transversaux.
- **La gestion quantitative de l'eau**, VNF joue un rôle clé dans la gestion hydraulique de la voie d'eau dont il est en charge. L'optimisation de son système en fonction des contextes hydrographiques, réduction des prélèvements, optimisation des capacités de réserves, réduction des fuites sont autant d'actions pour préserver la ressource en eau des territoires.

Déjà des actions concrètes au service de la préservation de la ressource et des écosystèmes

Les canaux de Bourgogne et du Centre sous surveillance



Les bassins de l'Ouche et de la Dheune alimentent les canaux de Bourgogne et du Centre gérés par Voies navigables de France. L'établissement public optimise leur gestion hydraulique, notamment en période estivale, grâce à l'installation d'une trentaine de capteurs interconnectés respectivement avec les rivières de la Dheune et de l'Ouche. Destiné à calculer les quantités d'eau prélevées, rejetées ou transportées dans le milieu naturel, ce dispositif permet de gérer les consommations en temps réel, une nécessité dans le contexte de raréfaction de la ressource en eau.

Une opération financée à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui a également apporté son expertise en matière de métrologie et d'hydrologie.

Préservation de la ressource sur le Canal latéral à la Garonne et le Canal du Midi

Voies navigables de France engage un projet global de modernisation de la gestion hydraulique de ses infrastructures situées sur le bassin Adour-Garonne, avec pour objectif la réduction des prises d'eau en Garonne et l'optimisation des ressources de la montagne Noire.

L'opération concerne la mise en place d'instrumentation, d'outils de télégestion et de supervision pour 115 ouvrages implantés sur le Canal latéral à la Garonne et le Canal du Midi côté Adour-Garonne. Les études et travaux se dérouleront sur la période 2022/2024 pour un coût total de l'ordre de 5 M€ accompagnés à 50% par l'agence de l'eau Adour-Garonne. Les économies de prélèvement en eau sont estimées de 4 à 7 Mm³ en période d'étiage.

Ce projet est identifié parmi les actions phares de la stratégie de retour à l'équilibre quantitatif du sous bassin Garonne.



Rééquilibrage du lit de la Loire

Ce programme vise à restaurer l'équilibre naturel du fleuve tout en conciliant les usages. L'année 2021 a été marquée par le démarrage de travaux de remodelage des « épis de navigation » (petits murets de pierre) sur le secteur entre Montjean-sur-Loire et Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire. Ces travaux, portés par Voies navigables de France, ont concerné 23 épis et ont été finalisés à l'étiage 2022. Ainsi, 7 épis ont été supprimés et 16 ont été raccourcis afin de redonner de l'espace de liberté à la Loire et de mieux connecter les annexes fluviales et bras secondaires au bras principal. Le montant de ces travaux est de 2,2 M€ et ont fait l'objet d'un financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 45% soit 1,01 M€.



Restauration de la continuité écologique à la confluence Selle/Escaut

La Selle est un cours d'eau très fragmenté par les ouvrages hydrauliques qui peuvent perturber son fonctionnement hydromorphologique. À sa confluence avec l'Escaut, subsistait un seuil constitué de palplanches métalliques qui créait un blocage migratoire pour les populations d'anguilles au niveau de cet ouvrage mais aussi de l'écluse de navigation de Denain. En 2020, Voies navigables de France a entrepris des travaux de restauration de la continuité écologique au droit de ces ouvrages avec comme cible prioritaire l'anguille, espèce classée en danger critique d'extinction. Les travaux ont consisté en l'effacement du seuil à la confluence de la Selle avec l'Escaut et en la renaturation écologique de la rivière sur ce tronçon. Par ailleurs, dans le cadre de la réfection de l'écluse de Denain, VNF a porté la maîtrise d'ouvrage de la création d'une rampe à anguilles pour libérer l'accès des anguillettes vers les sources du fleuve. L'Agence de l'eau Artois-Picardie a apporté au total près de 1,5 M€ de participation financière pour ces opérations, soit 80% du montant total des travaux, réalisés pour rappel en réponse à la pollution de l'Escaut en 2020.



Restauration et confortement du barrage réservoir de la Mouche.



Le barrage réservoir de La Mouche à Saint-Ciergues (Haute-Marne) fait actuellement l'objet d'un programme de travaux d'ampleur, qui s'échelonnent jusqu'en 2025. Il s'agit d'un ouvrage de gestion hydraulique important pour le territoire. Géré par Voies navigables de France (VNF), cette infrastructure construite à la fin du XIX^e siècle, contribue à l'alimentation du canal entre Champagne et Bourgogne pour le trafic fluvial, ainsi que de la Marne et de la rivière de la Mouche à des fins de préservation des milieux naturels. Elle constitue également une source importante d'alimentation en eau potable des populations du secteur de Langres. Les

travaux de confortement de l'ouvrage démarrés au premier trimestre 2023 permettront d'augmenter la capacité de stockage du réservoir de 2,15 millions de m³ et donc de passer d'un maximum de 5,64 millions de m³ à 7,79 millions de m³.

Le financement de l'agence de l'eau Seine-Normandie s'élève à 213 000 euros.

Restauration de la continuité piscicole dans la boucle de la Grande Bosse en Seine-et-Marne



L'aménagement se trouve dans la boucle de la Grande Bosse, sur les communes de Bazoches-les-Bray, Vimpelles et Saint-Sauveur-les-Bray. Il crée un ouvrage hydraulique de dérivation des eaux de la Seine vers la boucle, ainsi qu'une passe à poissons pour rétablir la continuité piscicole interrompue par le barrage existant. La passe à poissons est une rampe naturelle avec des macro-rugosités, offrant aux poissons un cheminement adapté sur une longueur de près de 115 m et une hauteur de chute de 3,16 m.

Le financement de l'agence de l'eau Seine-Normandie couvre 60% du coût de l'aménagement soit près de 2 M€.

Innovations à St Jean de Losne pour lutter contre le Myriophylle hétérophylle

Le réseau navigable à petit gabarit de VNF doit faire face depuis plusieurs années à la prolifération de plantes telles que les Myriophylles, les élodées ou encore les Jussies qui ont des conséquences néfastes pour les écosystèmes et la préservation de la biodiversité mais aussi pour le réseau fluvial, ses infrastructures et les activités économiques qui s'y déroulent.

Pour lutter contre la plante exotique envahissante (Myriophylle hétérophylle) qui a colonisé la gare d'eau sur la Saône au débouché du canal de Bourgogne, VNF et ses partenaires ont lancé une expérimentation combinant 4 techniques de lutte : un biotraitement, un dispositif de rideaux de bulles, des systèmes d'aération et de brassage d'eau et un inhibiteur de photosynthèse.

D'un coût estimé à près de 200 000 €, cette initiative innovante portée par VNF a reçu le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



Restauration des continuités sur l'III



C'est en plein cœur historique de Strasbourg que se situe le barrage des Faux-Remparts datant de 1870. Ne disposant pas encore d'un dispositif de franchissement piscicole opérationnel, l'ouvrage a bénéficié de l'aménagement d'une passe à bassins à fentes verticales. Cet ouvrage permet le passage des migrateurs (poissons nageant en surface

mais également de fond comme les anguilles) remontant l'III, axe migrateur prioritaire pour le saumon et l'anguille. Cet ouvrage était d'autant plus attendu qu'une grande partie des ouvrages sur l'III étaient déjà équipés sur les parties aval et moyennes, ouvrant enfin la voie en aval vers une très grande partie des affluents favorables aux grands migrateurs. Cette réalisation a bénéficié d'un soutien financier de l'agence de l'eau Rhin-Meuse à hauteur de 452 000 €.



À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Voies navigables de France (VNF) est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial.

Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques.

Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement.

Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.

www.vnf.fr  **VNF - Voies navigables de France**  **VNF_officiel**

A PROPOS DES AGENCES DE L'EAU

Les agences de l'eau sont des établissements publics du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Leur mission est de financer les ouvrages et actions qui contribuent à atteindre le bon état des eaux, à préserver les ressources en eau et la biodiversité et à lutter contre les pollutions. Pour ce faire, elles perçoivent des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme de subventions aux collectivités locales, aux industriels, aux agriculteurs, aux artisans ou aux associations qui entreprennent des actions de préservation et de restauration du milieu naturel.

www.lesagencesdeleau.fr  **EnImmersion.Eau**  **EnImmersion**

Contacts presse

Voies navigables de France Direction de la Communication

Julie Cousein
06 98 36 41 64
julie.cousein@vnf.fr

Agence Maarc

Pauline Carde
06 32 03 22 55
pauline.carde@maarc.fr

Ando Razakarisoa
09 72 22 00 68
ando.razakarisoa@maarc.fr

Les agences de l'eau

Florence Chaffarod
06 72 79 28 67
florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr